



DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-003

7.5.1 Demandes de subventions

ANNULATION DE LA DÉCISION N°2023-055 ET NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE DIVERS ORGANISMES POUR LA RÉHABILITATION DU BATIMENT LES OPALINES A SAILLANS POUR ACCUEILLIR L'EAJE LES P'TITS BOUTS ET ACCROITRE LA CAPACITE D'ACCUEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU la décision n°2023-055 du Président du 25 octobre 2023, portant demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme et de l'Etat pour la réhabilitation du bâtiment les Opalines à Saillans pour accueillir l'EAJE Les P'tits Bouts et accroître la capacité d'accueil.

CONSIDERANT les besoins en modes de garde sur le territoire de la communauté de communes et, qu'à cette fin, la collectivité a acquis le bâtiment Les Opalines sur la commune de Saillans pour y accueillir l'EAJE Les P'tits Bouts et augmenter la capacité d'accueil de cette structure ;

CONSIDERANT qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental de la Drôme, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat pour financer ces investissements ;

CONSIDERANT la nécessité d'abroger la décision n°2023-055 du 25 octobre 2023 suite à la modification du plan de financement de l'opération ;

CONSIDERANT le nouveau plan de financement de l'opération ;

DECIDE

Article 1 : d'annuler la décision n°2023-055 portant demande de subvention auprès du conseil départemental de la Drôme et de l'Etat pour la réhabilitation du bâtiment les Opalines à Saillans pour accueillir l'EAJE Les P'tits Bouts et accroître la capacité d'accueil.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

ACUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Article 2 : de déposer dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment Les Opalines à Saillans une demande de subvention auprès :

- Du Conseil Départemental de la Drôme
- De la Région Auvergne Rhône-Alpes
- De l'Etat
-

et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Prévisionnel des dépenses		
Désignation	Montant TTC estimés	Montant HT estimés
EAJE - 55%		
Acquisition immobilière	233 884 €	233 884 €
Maitrise d'œuvre - SPS - CT	33 698 €	28 082 €
SPS - CT	7 920 €	6 600 €
DIAG FAISA	8 443 €	7 036 €
Raccordement divers	3 960 €	3 300 €
Forfait VRD	12 852 €	10 710 €
Travaux bâtiment	263 966 €	219 972 €
Travaux bâtiment rénovations énergétiques	244 095 €	203 412 €
Travaux extérieur	16 500 €	13 750 €
Total	825 318 €	726 745 €

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE LA PRÉSENTE OPÉRATION - EAJE

SECTION DU PROJET	Types de financements	Financeurs	Date d'obtention	Montant (€) HT subventionnable	Taux (%) du montant subventionnable	Montant (€) HT du financement	Taux (%) sur totalité des dépenses	
Opération EAJE 55%	Financements publics	Département de la Drôme Subvention n°1	Financement accordé 2018	233 884 €	20%	46 777 €	6%	
		Département de la Drôme	Demande n°29962	496 217 €	20%	99 243 €	14%	
		CAR	Financement accordé 18/04/2023	399 300 €	24%	96 790 €	13%	
		DETR / DSIL / Fond Vert	A déposer au 31 Janvier 2024	726 745 €	20%	147 386 €	20%	
	Financement de la	CCCPS		726 745 €	13%	97 549 €	13%	
	TOTAUX financements publics					85%	487 745 €	67%
	Financements privés	CAF PIAJE	Financement accordé	730 101 €	33%	239 000 €	33%	
	TOTAUX financements privés					33%	239 000 €	33%
TOTAUX FINANCEMENTS						726 745 €	100%	

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 23 JAN. 2024

Affichée le 23 JAN. 2024

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
 +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
 • CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
 • LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
 • SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20240123-DC2024003-AU
en date du 23/01/2024 ; REFERENCE ACTE : DC2024003